

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur *les enjeux de la filière uranifère au Québec*, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par :

Nom : Ville de Longueuil

Adresse : 4250, chemin de la Savane

Municipalité : Longueuil

Code postal : J3Y 9G4

Tél : 450-463-7100 *2002

Courriel :

sophie.paradis@ville.longueuil.qc.ca

Octobre 2014

CONTEXTE

Depuis la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium à des fins civiles sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique.

Prenant compte des considérations et inquiétudes de différents groupes de citoyens et de communautés sur le développement de la filière uranifère au Québec, le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, donnait comme mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une consultation publique sur la filière uranifère en territoire québécois. Ce mandat du BAPE faisait suite à la demande de l'entreprise Strateco de se voir octroyer un permis d'exploration afin de poursuivre ses activités dans le Nord-du-Québec, et plus particulièrement sur le territoire Cris d'Eeyou Istchee dans le secteur des monts Otish.

Le mandat du BAPE aura pour but premier d'éclairer le gouvernement quant à sa réflexion sur l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement. Cependant, les activités d'exploration et éventuellement le développement d'une mine d'uranium ne font pas l'unanimité dans cette région et dans l'ensemble du Québec. Le Grand Conseil des Cris et la population crise s'opposent farouchement au projet de Strateco (Projet Matoush). Dans le même sens, une bonne partie de la population québécoise s'est opposée au développement de l'uranium sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de Gentilly-2 en 2012. Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques pour la santé des populations et des impacts que pose ce type de mines pour l'environnement.

Ce mémoire a pour but de sensibiliser les instances gouvernementales aux enjeux que constitue l'ouverture à un développement potentiel de la filière uranifère au Québec.

Le danger inhérent au développement des mines d'uranium au Québec va à l'encontre du choix des Québécois.

NOS RAISONS POUR JUSTIFIER CLAIREMENT NOTRE POSITION

L'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec aurait des effets néfastes majeurs sur l'environnement et sur la santé des communautés. L'interconnexion des bassins versants fait en sorte que la contamination de l'eau constitue un risque dont l'ampleur surpasserait largement les bénéfices que pourrait engendrer une mine d'uranium. De plus, l'uranium ne présente pas d'avantage économique considérable. Enfin, le Québec étant en situation de suffisance énergétique, il n'y a pas de nécessité à ce que la filière uranifère soit développée. Il existe aussi une grande variété d'alternatives à l'énergie nucléaire. Voici, par grands thèmes, une liste de nos préoccupations :

Environnement

Gestion des déchets miniers

- Pour chaque tonne d'uranium extraite, des milliers de tonnes de déchets miniers sont générées
- Environ 85% de la radioactivité des gisements extraits demeurent dans les déchets miniers
- Les déchets miniers demeurent radioactifs pendant des milliers d'années
- Il n'y a pas encore de méthode connue pour légiférer ou gérer un site sur une aussi longue période

Risques de contamination

- Les mines d'uranium, même les plus modernes, ne sont pas à l'abri des défaillances (le risque zéro n'existe pas)
- On compte plusieurs accidents technologiques et déversements miniers d'uranium depuis plus de 50 ans
- Les mines d'uranium posent des risques de contamination toxicologique et radiologique
- Plus de 53 contaminants radiologiques et chimiques ont été identifiés
- Les principaux contaminants incluent : thorium, radium, radon, polonium, sélénium et uranium
- Les données sont insuffisantes concernant les risques liés à plusieurs contaminants chimiques
- Les données sont insuffisantes pour conclure sur la zone de contamination autour des sites uranifères

Santé

Risques sur la santé

Les principaux risques recensés sont :

- Augmentation des risques de leucémie pour la population
- Augmentation des risques génétiques (mutations) et de grossesses défavorables
- Augmentation des risques de cancer de poumon chez les travailleurs miniers

Les risques pour la population sont susceptibles :

- d'augmenter avec le bruit de fond régional
- d'augmenter avec la consommation animale
- de dépasser les normes et les critères reconnus

Encore aujourd'hui, les données sont insuffisantes pour conclure sur les risques liés :

- aux accidents technologiques
- à la gestion des résidus radioactifs à long terme
- au transport des réactifs et du concentré d'uranium
- aux risques sur la santé des populations avoisinantes

Impacts sociaux

- Anxiété ressentie chez plusieurs individus en lien avec la radioactivité et ses effets (réels ou appréhendés)
- Altération du climat social et perte de confiance de certains citoyens envers les autorités publiques
- Certains groupes sociaux sont plus vulnérables, et les communautés autochtones peuvent particulièrement être touchées par ces changements

Économie

Le marché de l'uranium

- L'uranium sert principalement à produire de l'énergie nucléaire et à des fins militaires
- Le prix de l'uranium a chuté de 25% depuis 1 an et de 60% depuis l'accident de Fukushima en 2011
- Le Québec compte des gîtes de faibles teneurs, 10 à 200 fois moins riches que ceux de la Saskatchewan

Le coût de l'énergie nucléaire

- L'énergie nucléaire coûte de plus en plus cher et fait face à de nombreux défis techniques et sécuritaires
- Elle est en déclin avec 10% de l'énergie mondiale produite en 2013 vs 17% en 1993
- L'énergie nucléaire coûte 2 à 4 fois plus chère que l'énergie hydroélectrique ou éolienne
- Elle émet 10 à 20 fois plus de gaz à effet de serre que l'énergie éolienne

Alternatives à l'uranium

Le mythe des isotopes médicaux

- La fabrication d'isotopes médicaux ne dépend pas des mines d'uranium
- Moins de 1% des réacteurs nucléaires dans le monde produisent des isotopes médicaux
- Les isotopes médicaux peuvent être produits à partir d'accélérateurs de particules

Les énergies renouvelables

- Énergie solaire
- Énergie éolienne
- Énergie hydraulique
- Énergie géothermique
- Biomasse
- Gaz naturel

Considérant les motifs évoqués précédemment,

Le Conseil de la municipalité de Longueuil demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium à l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

Signature des élus (es):

La résolution CE-141014 fait office de signature par le conseil de ville de Longueuil. Elle est jointe à ce document.

Signé à _____ le _____ du mois _____ 2014.



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Longueuil tenue le 14 octobre 2014, à compter de 9 h 10, dans la salle H-383 de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, sous la présidence de Mme Caroline St-Hilaire

CE-141014-1.8

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN MORATOIRE PERMANENT SUR L'EXPLOITATION ET L'EXPLORATION DE L'URANIUM À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS INCLUANT LES TERRITOIRES DES PREMIÈRES NATIONS ET AUTORISATION DE PROCÉDER AU DÉPÔT DU MÉMOIRE INTITULÉ « LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC » (SE-2014-1711)

Il est proposé :

- 1° de procéder à une demande auprès du gouvernement du Québec concernant l'imposition d'un moratoire permanent sur l'exploitation et l'exploration de l'uranium à l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations
- 2° d'autoriser le dépôt du mémoire intitulé « Les enjeux de la filière uranifère au Québec ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme à l'original
le 15 octobre 2014

Carole Leroux
Assistante-greffière

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 21 octobre 2014, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, sous la présidence Mme Nathalie Boisclair.

CO-141021-1.15

DEMANDE D'UN MORATOIRE VISANT À INTERDIRE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DE L'URANIUM SUR LE TERRITOIRE DU QUÉBEC (SE-2014-1711)

CONSIDÉRANT qu'il n'y a jamais eu de mine d'uranium au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un avenir proche;

CONSIDÉRANT que les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs, sous-produits naturels de l'uranium, qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT que les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des milliers d'années;

CONSIDÉRANT que l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT que la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2, située dans la Ville de Bécancour, marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT que la seule technologie non civile qui nécessite de l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire;

CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie, aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee, territoire équivalent situé dans la région administrative du Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergie douces et renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Il est proposé de demander au gouvernement du Québec :

1° de décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et la Virginie, état des États-Unis, le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee, territoire équivalent situé dans la région administrative du Nord du Québec, et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme l'a fait la Nouvelle-Écosse;

2° d'assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et au démantèlement du réacteur de la centrale nucléaire Gentilly-2;

3° de favoriser le maintien des emplois à la centrale nucléaire Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;

4° de décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la Société de gestion des déchets nucléaires comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ